Grenoble : l’interpellation d’un Algérien clandestin – déjà connu de la police – qui avait « l’attitude typique de quelqu’un qui veut commettre un vol », jugée illégale ; il a été relaxé

12/04/2023 à 10h17



Un homme jugé en comparution immédiate a été relaxé ce mardi. Il lui était reproché d’avoir tenté d’échapper aux policiers qui le suspectaient de vouloir commettre des vols à la roulotte. Des suspicions qui, pour le tribunal correctionnel de Grenoble, n’étaient pas suffisantes pour l’interpeller.

Sammy circulait sur une trottinette. C’était jeudi dernier dans le quartier Championnet de Grenoble. Le jeune Algérien en situation irrégulière, **qui annonce 18 ans mais dont les traits en donnent dix de plus**, ne voyait alors pas la voiture de police qui le suivait, ni ses occupants qui l’observaient.

Des policiers qui disent avoir vu l’homme scruter, sur son parcours, l’intérieur d’une vingtaine de véhicules en stationnement. « *L’attitude typique de quelqu’un qui veut commettre un vol à la roulotte.* »

[…]

Sur Sammy, les fonctionnaires de police avaient par ailleurs **découvert 4 grammes de cannabis**. « *Il reconnaît avoir tenté d'échapper aux policiers,* ***mais c'est parce qu'il se savait en situation irrégulière*** », plaide Me Julie Garésio, l'avocate de l'homme qui dit être arrivé en France en 2020 et qui a **déjà été condamné** en Alsace il y a quelques mois.

[…]

« *Les policiers ont préféré intervenir avant la commission du délit* », répond la représentante du ministère publique pour qui les fonctionnaires « *sont intervenus sur la base d'une attitude suspecte et dans l'intérêt des éventuelles victimes* ».

Le tribunal a jugé finalement que l'interpellation de Sammy n'était pas justifiée **et a relaxé le jeune homme**. Quelques minutes auparavant, Me Julie Garésio avait résumé sa pensée : « *On interpelle les gens pour ce qu'ils ont fait, pas pour ce qu'ils pourraient éventuellement faire*. »

Le Dauphiné

(Merci à MarcelVincent)